



Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche assure trois missions principales :

- répondre aux besoins de qualification supérieure ;
- produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international ;
- participer activement à la construction de l'Europe de la recherche.

La Révision générale des politiques publiques (RGPP) au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche poursuit quatre objectifs :

- 1) améliorer la cohérence entre stratégie et moyens, qualité et visibilité de l'offre de formation et de recherche des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- 2) optimiser les fonctions support et soutien des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche ;
- 3) améliorer la valorisation de la recherche, et renforcer les partenariats entre les entreprises et les acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur ;
- 4) améliorer le pilotage stratégique de l'enseignement supérieur et de la recherche.

1) Améliorer la cohérence entre stratégie et moyens, qualité et visibilité de l'offre de formation et de recherche des établissements d'enseignement supérieur et de recherche

L'amélioration de la cohérence entre stratégie et moyens, qualité et visibilité de l'offre de formation et de recherche des établissements d'enseignement supérieur et de recherche s'organise autour de trois axes principaux :

- L'autonomie des universités

Depuis le 10 août 2007, la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) prévoit principalement que toutes les universités accèdent à l'autonomie dans les domaines budgétaire et de gestion de leurs ressources humaines, ainsi qu'elles puissent devenir propriétaires de leurs biens immobiliers. Poursuivant ce mouvement initié dès 2008, **22 universités sont passées aux responsabilités et compétences élargies (RCE) au 1^{er} janvier 2011**. Ce statut leur confère une plus grande autonomie leur permettant de bâtir un projet d'établissement, de faire des choix stratégiques, de mener une véritable politique de gestion des ressources humaines, et de gérer un budget global de manière à assurer l'ensemble de leurs missions, dont notamment l'insertion professionnelle des étudiants. Au total, la France compte à présent 73 universités autonomes, soit environ 90 % des universités.



- Le regroupement des moyens et des efforts

Depuis 2007, la finalité des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) est de participer au rayonnement international des établissements d'enseignement supérieur et de recherche français en rapprochant universités, grandes écoles et organismes de recherche tout en facilitant la structuration du territoire de l'enseignement supérieur et de la recherche. **Quatre nouveaux pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) ont vu le jour depuis juin 2010** : l'HESAM (Hautes Etudes – Sorbonne – Arts & Métiers), Sorbonne Universités, Centre-Val de Loire Université et Bourgogne-Franche-Comté. Ces PRES permettent aux universités, grandes écoles et organismes de recherche de proposer une offre de recherche et de formation plus cohérente, plus lisible et mieux adaptée aux besoins des territoires. Début 2011, on compte 21 PRES. La loi du 13 décembre 2010 leur a donné la faculté de diplômer. Ils occupent une position centrale dans l'opération campus et dans le cadre des investissements d'avenir. Dès 2011, les PRES volontaires pourront contractualiser avec l'Etat.

- La visibilité des offres de formation

Les résultats de l'enquête nationale d'insertion professionnelle des diplômés de mastères ont été publiés en octobre 2010 sur le site www.enseignementsup-recherche.gouv.fr. Ils présentent les taux d'insertion par université, par grand domaine et par discipline. Ils constituent un outil d'information et d'orientation pour les étudiants, ainsi qu'un instrument de pilotage pour les universités et pour l'Etat, notamment dans son dialogue contractuel avec les établissements.

Mesures	Avancement
Améliorer les processus de contractualisation et d'allocation des moyens à la performance aux universités	
Augmenter progressivement la part de financement sur projet pour la recherche	
Optimiser les processus d'allocation des moyens des universités, en cohérence avec leur projet d'établissement, la qualité et la performance des formations et des unités de recherche à travers notamment la mise en place d'une comptabilité analytique qui permettra de connaître les coûts par grand domaines d'activités (formation, vie étudiante, recherche et fonction support)	
Optimiser les processus d'allocation des moyens (personnel et fonctionnement) des organismes de recherche en cohérence avec la programmation nationale définie au sein de l'alliance dans le domaine concerné et sur la base de la performance de leurs unités de recherche (notation AERES)	
Mettre en place une démarche qualité au sein des universités, notamment dans le domaine des formations et développer l'évaluation par les étudiants	
Améliorer la lisibilité de l'offre de formation à travers notamment une plus grande transparence sur le taux de succès et le niveau d'insertion professionnelle dans les différentes formations	

Compte-tenu du passage à terme aux responsabilités et compétences élargies de la totalité des universités, une réflexion sur l'évolution du modèle d'allocation des moyens à la performance sera engagée d'ici fin 2011.



Les difficultés rencontrées dans l'optimisation des processus d'allocation des moyens à la performance dans les organismes de recherche devront être résolues par :

- **la clarification de la doctrine ministérielle d'allocation des moyens en fonction de la performance et des méthodes utilisées par les principaux organismes d'ici juin 2011,**
- l'inscription systématique d'indicateurs valorisés de pilotage par la performance dans les contrats d'objectif des organismes de recherche.
- L'inscription de l'amélioration des méthodologies de notation des équipes par l'AERES

D'ici fin 2011, le ministère va poursuivre ses initiatives en faveur de la réussite des étudiants et de la mise en place d'une démarche qualité :

- L'enquête 2010-2011 sur l'insertion professionnelle est en cours de réalisation et sera élargie aux résultats par diplôme, puis aux licences générales en 2011-2012.
- **La mise en place de la comptabilité analytique dans les universités se poursuivra en 2011,** via la généralisation de la méthodologie définie par l'Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche (IGAENR), et le déploiement des outils de comptabilité analytique (SIFAC).

Une étude sur les possibilités de mise en cohérence des politiques des universités et des organismes de recherche en matière d'allocation des moyens à la performance sera lancée et des propositions établies.

1^{re} enquête nationale d'insertion professionnelle

Le MESR a réalisé la 1^{re} enquête nationale sur l'insertion professionnelle par domaine des diplômés de masters, qui s'ajoute à celles menées depuis plusieurs années sur les diplômés de DUT et de licences professionnelles. Elle a été menée en décembre 2009 auprès de 43000 diplômés de masters de la session 2007. Elle permet d'évaluer la situation professionnelle des étudiants 30 mois après l'obtention de leur diplôme.

Objectifs

Permettre aux étudiants de choisir en toute connaissance de cause la filière ou la voie qui correspond le mieux à leurs aptitudes et à leurs goûts car c'est une des clés essentielles de leur réussite. C'est pourquoi une mission d'orientation et d'insertion professionnelle des universités a été organisée par la loi du 10 août 2007 "relative aux libertés et responsabilités des universités". L'enquête nationale d'insertion fait partie d'un ensemble de dispositifs mis en place afin de mener à bien cette mission nouvelle. Elle se veut un outil d'information et d'orientation pour les étudiants, et un outil de pilotage pour les universités.

Résultats atteints

Les résultats de l'enquête nationale d'insertion professionnelle ont été publiés en octobre 2010 sur le site web du ministère (www.enseignementsup-recherche.gouv.fr).

Le taux d'insertion s'élève à 91,4% au niveau national, avec des disparités selon les domaines (87% pour l'ensemble Lettres, Langues, Arts, 90% pour les Sciences humaines et sociales, 92% pour l'ensemble Droit, Economie, Gestion et pour les Sciences, Techniques et Santé).

Le taux de réponse, variable selon les établissements et les formations, est en moyenne de 64%.

L'enquête en cours pour 2010-2011 devrait permettre d'afficher des résultats plus précis par diplôme. Il est également prévu d'étendre l'enquête en 2011-2012 aux licences générales.










2) Optimiser les fonctions support et soutien des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche

Depuis juin 2010, le ministère poursuit ses initiatives pour accompagner l'optimisation des fonctions support des universités. Un guide d'audit des fonctions support a été réalisé par l'IGAENR et présenté aux universités lors d'un séminaire national en juillet 2010. Le déploiement de la démarche de rationalisation a été initié lors du séminaire national de décembre 2010, et mobilise l'ensemble des acteurs (le ministère, les directeurs des ressources humaines des universités, le service des achats de l'Etat, l'agence de mutualisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur...).

Le premier audit des fonctions support des organismes de recherche a été réalisé par l'IGAENR sur l'INRA au cours du deuxième semestre 2010. Il a permis de dégager des scénarios d'optimisation pour améliorer l'efficacité et de l'efficacité des fonctions support de cet organisme, ainsi que des économies possibles, par rationalisation ou mutualisation. D'autres seront engagés au CNRS et à l'INSERM d'ici la fin du deuxième semestre 2011.

Le dialogue de gestion interne du CNRS a été rénové en vue de déléguer aux laboratoires leurs crédits de manière globalisée dès 2011, notamment par la mise en place d'un référentiel budgétaire commun :

- En 2010, 85 laboratoires test ont été choisis, par les instituts et les délégations régionales, pour l'expérimentation de ce processus ;
- A l'automne 2011, l'opération sera généralisée aux 1 200 laboratoires ou unités mixtes de recherche du CNRS, sur les acquis de l'expérimentation 2010.

Mesures	Avancement
Rationaliser et professionnaliser les fonctions support des universités (RH, immobilier, SI, achat, finances)	
Rationaliser et professionnaliser les fonctions soutien des universités	
Rationaliser et professionnaliser les fonctions support et soutien des organismes de recherche	
Simplifier le fonctionnement des unités mixtes de recherche (UMR)	
Offrir aux chercheurs un accès à l'information technique et scientifique au meilleur coût	
Dynamiser la gestion des ressources humaines au sein des universités (à travers notamment la modulation de service des enseignants, une mobilité accrue entre universités, la mise en place de chaires d'excellence d'université-organisme, l'attribution de la prime d'excellence scientifique ...)	
Dynamiser la gestion des ressources humaines au sein des organismes de recherche (à travers notamment la mise en place de processus adaptés de GRH pour le recrutement, le suivi et l'évaluation du chercheur au cours de sa carrière)	



Afin de dynamiser la mise en place des dispositifs de simplification des opérations de gestion dans les Unités Mixtes de Recherche (UMR), le ministère devra :

- Tirer parti des audits fonctions support pour établir un plan de simplification de la gestion des UMR d'ici décembre 2011.
- **Etablir en coordination avec les 58 établissements d'enseignement supérieur de la vague A, dont les contrats d'objectifs courent de 2007 à 2010, un calendrier de mise en place de la délégation globale de gestion (DGG) ou de plateformes de gestion mutualisées dans leurs UMR.**
- Fixer, dans les contrats des organismes de recherche, des objectifs chiffrés en matière d'UMR devant passer à la délégation globale de gestion ou s'appuyant sur des plateformes mutualisées.
- Etablir une feuille de route pour le lancement d'un système d'information commun du laboratoire avant juin 2011.



Parallèlement, d'ici fin 2011 :

- 55 laboratoires concernant douze universités seront en délégation globale de gestion (35 avec le CNRS et 20 avec l'INSERM).
- Trois expérimentations de plateformes de gestion mutualisées seront mises en place sous des formes diverses d'ici fin 2011 ou début 2012 :
 - à Strasbourg entre le CNRS et l'Université ;
 - à Paris entre Paris VII et l'INSERM ;
 - à Rennes ou Montpellier entre l'INRA et les écoles d'agronomie.

3) Améliorer la valorisation de la recherche, et renforcer les partenariats entre les entreprises et les acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur

Depuis juin 2010, l'agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES) a été créée pour assurer les fonctions de négociateur unique pour les dépenses ponctuelles d'informations scientifiques et techniques (IST). Par ailleurs, le nombre de brevets déposés par la recherche publique a progressé de 35% en 2009 et de nouveaux instituts Carnot seront sélectionnés au printemps 2011.

Le fonds national de valorisation a pour sa part été créé, et le 1^{er} appel à projet de sociétés d'accélération du transfert technologique (SATT), qui serviront de passerelles entre la recherche et le marché, a été lancé en juillet 2010 dans le cadre du programme des « investissements d'avenir ».

Mesures	Avancement
Rationaliser l'organisation et améliorer l'efficacité des dispositifs d'incitation à l'innovation et la valorisation de la recherche	
Augmenter les activités qui génèrent des ressources complémentaires pour les universités	

Les projets de consortium de valorisation thématique (CVT) seront proposés au premier semestre 2011 par les directeurs d'organismes afin d'être opérationnels à la fin de l'année, tout comme les premières SATT.



4) Améliorer le pilotage stratégique de l'enseignement supérieur et de la recherche

Dans la continuité des fusions ou rapprochement réalisés dans avant juin 2010 (fusion des trois universités strasbourgeoises, créations de PRES pré-fusionnels, fusion des ENS de Lyon...) et des créations d'alliances inter-organismes, le ministère a poursuivi ses efforts pour clarifier le rôle des acteurs de la recherche. Son action se décline autour de trois domaines majeurs :

- Le développement des alliances

Une « alliance » est un regroupement d'organismes autour d'une thématique commune dans le but de bâtir une programmation coordonnée des actions scientifiques et technologiques, en proposant des priorités au Gouvernement et aux agences de financement, de permettre à ses membres d'être plus visibles à l'international et de favoriser les coopérations avec les acteurs socio-économiques.

Après la création d'AVIESAN (sciences de la vie et de la santé) en avril 2009, d'ANCRE (énergie) en septembre 2009, d'ALLISTENE (sciences et technologies du numérique) en décembre 2009 et d'ALLENVI (environnement) en février 2010, **la création fin juin 2010 d'une cinquième alliance « ATHENA » relative au domaine des sciences humaines et sociales** va être suivie en 2011 par :

- **l'établissement d'une feuille de route annuelle ou pluriannuelle pour chacune des alliances en y incluant des objectifs précis** avant la fin du premier semestre 2011 pour AVIESAN et ANCRE, la fin du second semestre 2011 pour ALLENVI, ALLISTENE et ATHENA ;
- l'établissement d'une note de doctrine explicitant les rôles respectifs en matière de programmation du MESR, des Alliances et de l'Agence nationale de la recherche (ANR) et leur articulation avant avril 2011.

- La promotion des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES)

Alors qu'entre 2006 et 2010 21 PRES ont été créés (voir zoom plus bas), l'extension en décembre 2010 de la notion de rattachement telle qu'elle figure dans le code de l'éducation va permettre le rattachement de petits organismes à des universités ou PRES, ou encore d'un petit organisme à un plus grand.

Des projets de fusion entre universités (Aix-Marseille, Lorraine, Universités technologiques de Troyes et de Belfort-Montbéliard) vont être poursuivis en 2011 et seront opérationnels au 1^{er} janvier 2012.

- Le rapprochement des organismes de recherche

Depuis 2008, CNRS et INSERM se sont réorganisés en interne en instituts thématiques pour se mettre en cohérence avec les alliances. **Entre juin et décembre 2010, les trois premières actions de rapprochement d'organismes de recherche ont été conduites :**





- La modification du décret sur l'organisation et le fonctionnement de l'INSERM en décembre 2010 pour permettre la création de «services ou agences » afin de préparer notamment l'intégration en son sein de l'Agence nationale de recherche contre le SIDA (ANRS).
- La publication en décembre 2010 du décret de **fusion de l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS) et du Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC)**.
- La dissolution du groupement d'intérêt public « Initiative française pour la recherche agronomique internationale » (GIP IFRAI) commun à l'INRA et au



Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD).

La rationalisation de l'organisation des acteurs de la recherche sera poursuivie avec détermination en 2011, notamment en :

- organisant une réunion interministérielle en vue de **préparer le rapprochement entre l'INSERM et la branche recherche de l'Institut national du cancer (INCA)** ;
- organisant une réunion interministérielle en vue de statuer sur l'intégration du Centre d'études de l'emploi (CEE) soit à l'université de Marne la Vallée, soit au pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) Paris Est ;
- clarifiant, d'ici fin 2011, dans le cadre de la préparation du contrat d'objectifs, la position des tutelles sur le positionnement de l'IRD et de son agence interne, l'AIRD.

Mesure	Avancement
Faire évoluer les modalités de définition des priorités nationales de recherche	FINIE
Rationaliser l'organisation des acteurs de la recherche	
Améliorer le pilotage et la tarification des TGIR	
Rénover la fonction RH dans un contexte d'autonomie croissante des opérateurs universitaires (à travers notamment la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences tenant compte de l'évolution de la démographie étudiante par territoire)	
Accompagner la montée en puissance de l'AERES conformément à son plan stratégique 2010-2014	
Mettre en place un pilotage stratégique des opérateurs de recherche	NOUVELLE MESURE
Améliorer le pilotage et le dialogue de gestion entre le MESR et les universités autonomes	NOUVELLE MESURE

Par ailleurs, depuis novembre 2010, la cellule de pilotage dédiée aux très grandes infrastructures de recherche (TGIR) a été renforcée. Une cartographie et une analyse des caractéristiques et des coûts des TGIR, ainsi que la mise à jour de la feuille de route des TGIR sont en cours de finalisation. L'outil de pilotage centralisé des TGIR est en cours de développement et devrait être opérationnel en juin 2011.

Un dispositif de mesure de la performance des TGIR sur la base de critères précis (contribution à la science, intensité de la demande, coûts, externalités positives) et un outil de programmation scientifique et de pilotage financier permettant de gérer l'engagement de l'Etat dans les TGIR à long terme, seront mis en place. **Enfin, une étude portant sur la tarification des TGIR sera réalisée pour juillet 2011.**



De plus, en 2011, le ministère va poursuivre l'évolution de sa gestion des ressources humaines. La nouvelle organisation de la fonction RH sera présentée au comité technique paritaire central (CTPC) du printemps 2011.

Les pôles de recherche et d'enseignement supérieur

Objectifs

Les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) constituent le moyen le plus efficace et le mieux adapté pour organiser le rapprochement entre les établissements d'un même site ou d'un large bassin. Cette structure est suffisamment souple pour permettre, soit la préfiguration d'une fusion entre établissements (constitution à terme d'un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel), soit l'exercice en commun d'un nombre plus ou moins grand de compétences (coopération ou mutualisation).

Les PRES sont conçus comme un instrument de promotion des établissements membres. C'est un moyen de prendre place dans la compétition scientifique internationale. En ce sens, le champ de compétence des établissements a été considéré comme un critère essentiel constitutif de la qualité du PRES : les membres fondateurs des PRES retenus ont choisi l'option d'une délégation de compétences sur des champs significatifs, en particulier en matière de recherche, de formations doctorales et d'international.

Résultats atteints

Début 2011, 21 PRES ont été créés. Ils regroupent au total :

- ▶ près de 60 universités
- les ENS et la quasi-totalité des grands établissements (Institut de physique du Globe, EHESS, CNAM, Sciences-Po Paris...)
- La quasi-totalité des grandes écoles d'ingénieurs et de management
- ▶ de nombreux établissements : écoles d'ingénieurs, IEP, écoles de commerce, instituts nationaux polytechniques, grands établissements (ENSAM, Institut de Physique de Grenoble, Institut de Physique du Globe de Paris...) et centres hospitaliers...

La convention de création du PRES HESAM (Hautes Etudes – Sorbonne – Arts & Métiers) a été signée le 7 décembre 2010 avec les représentants des 12 établissements concernés. Cette convention s'accompagne d'une dotation de 2M€.

Synthèse des mesures finies depuis juin 2010

- ▶ Faire évoluer les modalités de définition des priorités nationales de recherche.

Rappel des mesures finies les années précédentes

- ▶ Proposition aux régions de leur transférer les dispositifs en faveur de la diffusion technologique (à l'exception des incubateurs des universités et des instituts Carnot).
- ▶ Redéfinition des rôles et organisations des administrations centrales pour accompagner les mutations de la politique publique.
- ▶ Réforme du Haut conseil de la science et la technologie (HCST) dans sa composition et dans son fonctionnement, pour en faire l'organe interministériel de référence dans la définition d'une stratégie de recherche. Pour ce faire, le HCST a été rattaché au Premier ministre.